



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 25 février 2021

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS RÉCURRENTES À L'UCLH
ET STADE HENNEBONTAIS**

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-huit février deux mille vingt et un, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU , Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Claudine CORPART , Thierry FALQUERHO , Valérie MAHÉ , Marie-Françoise CÉREZ , Pascal LE LIBOUX , Laure LE MARÉCHAL , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Joël TRÉCANT , Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ , Stéphane LOHÉZIC à Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY , Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART , Peggy CACLIN à Yves GUYOT , Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO , Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ .

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire Monsieur Yves GUYOT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR ACTIVITES RECURRENTES A L'UCLH ET STADE HENNEBONTAIS**Rapporteur : Philippe PERRONNO**

Dans le cadre des demandes de subventions 2021, les associations « Stade Hennebontais » et « l'UCLH » sollicitent les aides ci-dessous dans le cadre de manifestations à caractère récurrent.

Il est proposé les attributions suivantes :

Associations	Objet	Montant
Stade Hennebontais	Fête de la boule – 13 mai 2021	500,00 €
UCLH	34 ^{ème} nocturne de la ville – 7 juillet 2021	500,00 €
UCLH	33 ^{ème} tour du Morbihan – 5 septembre 2021	1 500,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 janvier 2021,

Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 9 février 2021,

Vu les demandes de subventions du stade hennebontais en date du 6 janvier 2021 et de l'UCLH en date du 8 janvier 2021,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **ATTRIBUE** les subventions décrites dans le tableau ci-dessus,
- ➔ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6474

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Première Adjointe,

Michèle DOLLÉ